

Vers les Méandres de l'Helpe Majeure depuis Ferrière-la-Grande (VTT)



Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

En effectuant cette randonnée, vous découvrirez les anciens moulins à eau.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|----------------------------|
| Durée | 5h | Difficulté | Difficile |
| Distance | 51,28 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 177 m | Activité | VTT |
| Dénivelé négatif | 168 m | Commune | Ferrière-la-Grande (59680) |
| Point haut | 216 m | Région | Avesnois |
| Point bas | 134 m | | |



Description

Garez-vous sur le parking le long de la voie verte face au relais éco-vélo, Rue Jean Jaurès à Ferrière-La-Grande.

(D/A) Prenez à gauche la voie verte entre le parking et le relais éco-vélo et allez tout droit sur la voie verte qui suit la vallée de la Solre et atteindrez la 4^e traversée de route au niveau du n°155 à main gauche.

(1) Quittez de la voie verte et virez à droite (Rue de la Gare) jusqu'à atteindre le premier carrefour.

(2) Tournez à droite, passez la station d'épuration et continuez jusqu'à la D27.

(3) Continuez à droite, puis aussitôt à gauche (Place Léon Couture). Prenez ensuite à gauche, Rue de l'Arbrisseau, allez tout droit jusqu'au carrefour à quatre voies. Continuez en face, Chemin d'Hautmont et à la patte d'oie qui suit, tenez la droite. Ignorez tous les chemins adjacents et allez tout droit jusqu'à la route transversale au pied d'un pylône électrique haute tension (Taverne des Fouées).

(4) Traversez et continuez sur le chemin. À la route suivante, poursuivez en face (Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle) jusqu'à la fourche qui suit (cote 183).

(5) Tournez à gauche et allez tout droit, entre les champs, jusqu'à une route. Obliquez à droite, Chemin de Bérumont, et rejoignez le croisement suivant.

(6) Gardez la droite (Chemin de Ferrière-la-Petite), traversez le hameau (Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle), ignorez deux chemins à gauche et arrivez à une route transversale.

(7) Tournez à gauche (Rue Georges Clémenceau), passez la petite Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, entrez dans Beaufort et rejoignez la Grand'Rue.

(8) Traverser celle-ci et continuez sur le chemin en face. Au bout, virez à droite (Rue Victor Hugo) et aussitôt à gauche face au n°23 (Ruelle du

Chauffour), vous êtes sur le GR® 655 - GRP®, à suivre jusqu'à un croisement de rues.

(9) faites un droite-gauche et suivez la Rue de la Briquette, face au n°62. Faites une petite centaine de mètres et empruntez le sentier à gauche entre deux haies et rejoignez la fin de la Ruelle Louchy. Allez tout droit, passez entre la Mairie de Beaufort et son église puis tourner à droite à l'angle du n°17 (Ruelle Joyeuse) et arrivez à une rue transversale (Rue d'Avesnes).

(10) Prenez à gauche et aussitôt à droite (Chemin d'Avesnes). Remarquez la petite chapelle à main droite et allez tout droit jusqu'au carrefour à

Points de passages

D/A Parking face au relais éco vélo Ferrière-la-Grande

| N 50.255899° / E 3.998619° - alt. 134 m - km 0

1 Carrefour de la boucle - Solre (rivière) - Affluent de la Sambre

| N 50.217557° / E 4.023836° - alt. 144 m - km 5.15

2 Carrefour Rue d'Obrechies

| N 50.217531° / E 4.021279° - alt. 144 m - km 5.35

3 Route de Solre-le-Château

| N 50.218865° / E 4.015374° - alt. 146 m - km 5.8

4 Route

| N 50.231944° / E 3.990469° - alt. 153 m - km 8.28

5 Cote 183

| N 50.239119° / E 3.973811° - alt. 181 m - km 9.79

6 Marlière

| N 50.224907° / E 3.97944° - alt. 172 m - km 11.47

7 Rue Georges Clémenceau

| N 50.219726° / E 3.971343° - alt. 182 m - km 12.56

8 Rue d'Hautmont

| N 50.217262° / E 3.965324° - alt. 179 m - km 13.09

9 Rue Pasteur

| N 50.214715° / E 3.957439° - alt. 168 m - km 13.79

10 Rue d'Avesnes

| N 50.212624° / E 3.962309° - alt. 169 m - km 14.48

quatre branches en lisière de bois.

(11) Continuez tout droit (Vieux Grand Chemin), jusqu'à un nouveau croisement à quatre directions au niveau d'un calvaire à main gauche (Chapelle Saint-Antoine de Floursies).

(12) Tournez à gauche, ignorez un chemin à gauche, passez un grand virage à droite et arrivez à la fin de la Ruelle Pinchart. Virez à gauche, Place de l'Église, passez la mairie de Floursies, le cimetière et l'église et arriver Route de Wattignies.

(13) Continuez tout droit quelques mètres puis abandonnez la route à gauche et suivre le chemin en face qui longe le bâtiment agricole (Chemin de la Justice). Après avoir effectué une large boucle à droite, arrivez au bitume, Chemin de Beugnies.

(14) Tournez à droite et aussitôt à gauche à l'oratoire. Ignorez un départ à droite au niveau d'un ruisseau (cote 185) et continuez tout droit jusqu'à la route (D33, cote 190).

(15) Traversez-la et continuez en face sur le GRP® jusqu'à un carrefour en T.

(16) Tournez à gauche et au bout du chemin, faites de même (Rue de la Cense). Passez la Mairie de Semousies et son église, et arrivez à un croisement.

(17) Continuez à droite, Rue du Flaumont et filez tout droit jusqu'à la D962.

(18) Traversez et continuez en face, direction Notre-Dame du Bois, sur le GRP® Tour de l'Avesnois. Allez jusqu'à la 1^{re} route à droite.

(19) La suivre (Chemin de Notre-Dame), contournez par la droite une ferme et rejoignez un carrefour à quatre voies au niveau du chemin d'accès des maisons n°7 et 9.

(20) Prenez le chemin qui grimpe à gauche et rejoignez une bifurcation à quatre directions (cote 165).

(21) Tournez à gauche, au croisement suivant encore à gauche et atteignez rapidement un départ de chemin à droite face à une maison (Ferme à Briques).

(22) Partez à droite et rejoignez le croisement aux 1^{res} maisons de Flaumont-Waudrechies. Tournez à gauche, contournez la mairie par la gauche et continuez, Rue de la Mairie, jusqu'à la D104.

(23) Virez à droite puis aussitôt à gauche sur la D133, Rue de l'Église. Au pied de l'église, face au n°16, poursuivez à droite (Rue du Point d'Arrêt), passez le pont sur l'Helpe Majeure et rejoignez une patte d'oie. Suivez la branche de gauche et arrivez rapidement au croisement suivant.

(24) Tournez à gauche, Rue du Déversoir, longez une maison puis arrivez à un croisement.

(25) Prenez à gauche pour continuer de suivre le GRP® Tour de l'Avesnois. À la route (cote 155), tournez à gauche sur le PR® Rue d'Avesnelles et allez tout droit jusqu'au prochain carrefour.

(26) Suivez la voie la plus à gauche et faire de même à l'intersection suivante et continuez sur la D123 (Rue de la Mairie). Après avoir franchi la rivière, arrivez à l'intersection avec la Rue de Ramousies.

(27) Tournez à droite sur la D133, longez l'église puis virez à gauche avant le cimetière et arrivez à une patte d'oie.

(28) Restez à gauche, puis à la fourche suivante, allez à droite et continuez tout droit. Suivez la vallée et arrivez à un carrefour à quatre voies (cote 169).

(29) Continuez en face sur le PR®, longez la station d'épuration part la droite et allez jusqu'au croisement suivant.

(30) Obliquez à gauche (Rue de la Jonquière), ignorez un chemin à droite et prenez le second juste avant le virage à 90° à gauche. Celui-ci se prolonge par un sentier à gauche. Suivez-le jusqu'au bout et arrivez à la Salle des Fêtes et Mairie de Felleries.

(31) Tournez à gauche puis sur la première à droite, Rue du Cimetière. Allez tout droit jusqu'à une patte d'oie au niveau de Large des Batteries.

(32) Suivez à droite, direction Beugnies (Chemin de la Large Batterie). Au

● 11 Vieux Grand Chemin

| N 50.19945° / E 3.961033° - alt. 196 m - km 15.99

● 12 Chapelle Saint-Antoine

| N 50.180708° / E 3.960566° - alt. 192 m - km 18.1

● 13 Chemin de la Justice

| N 50.182274° / E 3.969331° - alt. 189 m - km 18.92

● 14 Chemin de Beugnies

| N 50.179636° / E 3.971257° - alt. 192 m - km 19.58

● 15 Cote 190

| N 50.173985° / E 3.965314° - alt. 188 m - km 20.39

● 16 Carrefour en T

| N 50.170085° / E 3.961666° - alt. 192 m - km 20.92

● 17 Place Lucien Cayeux

| N 50.163876° / E 3.961537° - alt. 188 m - km 21.69

● 18 D962

| N 50.156226° / E 3.96585° - alt. 206 m - km 22.62

● 19 Chemin de Notre-Dame

| N 50.144085° / E 3.968779° - alt. 198 m - km 23.99

● 20 Embranchement à quatre voies

| N 50.139512° / E 3.955067° - alt. 185 m - km 25.24

● 21 Cote 165

| N 50.131797° / E 3.956162° - alt. 167 m - km 26.19

● 22 Voie communale du chauffour

| N 50.132763° / E 3.962889° - alt. 179 m - km 26.73

● 23 Rue de la place

| N 50.126425° / E 3.968178° - alt. 154 m - km 27.64

● 24 Voie communale du déversoir

| N 50.122711° / E 3.965598° - alt. 150 m - km 28.15

● 25 Embranchement sur le GRP Tour de l'Avesnois

| N 50.120372° / E 3.972282° - alt. 153 m - km 28.78

● 26 Rue de Brode

| N 50.115388° / E 3.999823° - alt. 162 m - km 31.03

● 27 Rue de Ramousies - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre

| N 50.11998° / E 4.000413° - alt. 154 m - km 31.67

niveau de la stèle, continuez tout droit (Chemin Collet), jusqu'à la patte d'oie.

(33) Poursuivez à gauche et rejoignez un carrefour multiple aux premières maisons de Beugnies.

(34) Effectuez un gauche-droite et ignorez la Rue du Courtil. Suivez la rue (Rue de l'Église) et arrivez à l'église.

(35) Face au n°69, virez à droite puis rapidement à gauche, Chemin du Chaufour. Continuez jusqu'à une route transversale.

(36) Tournez à droite, Rue de Dourlers, entrez dans Sars-Poteries et allez tout droit jusqu'à la fin de la rue.

(37) Prenez la D80 à gauche, direction Dimont et prenez rapidement à gauche sur la voie verte. Allez tout droit, traversez une rue (Route de Wattignies) et rester sur la voie verte jusqu'à la prochaine route (Rue du Stordoir).

(38) Traversez et continuez en face jusqu'à la D27, au Pont des Bêtes.

(39) Faites de même et continuez sur la voie verte. Allez tout droit jusqu'à retrouver l'itinéraire déjà emprunté (Rue de la Gare).

(1) Traversez et continuez en face sur la voie verte en sens inverse de l'aller pour retrouver le parking face au relais éco-vélo (D/A).

● 28 Intersection

| N 50.12181° / E 4.005214° - alt. 159 m - km 32.24

● 29 Cote 169

| N 50.134716° / E 4.012279° - alt. 168 m - km 33.92

● 30 Rue de la Jonquière

| N 50.139743° / E 4.023008° - alt. 175 m - km 34.93

● 31 Mairie de Felleries

| N 50.143532° / E 4.02569° - alt. 173 m - km 35.61

● 32 Large des Batteries

| N 50.146447° / E 4.017971° - alt. 196 m - km 36.46

● 33 Chemin Courbet

| N 50.157968° / E 4.015154° - alt. 205 m - km 37.83

● 34 Carrefour à quatre voies

| N 50.160759° / E 4.014039° - alt. 193 m - km 38.17

● 35 Départementale

| N 50.163275° / E 4.014672° - alt. 189 m - km 38.48

● 36 Rue de Dourlers

| N 50.169948° / E 4.015401° - alt. 191 m - km 39.3

● 37 Rue de Dimont

| N 50.1717° / E 4.02716° - alt. 173 m - km 40.19

● 38 Rue du Stordoir

| N 50.200017° / E 4.02687° - alt. 160 m - km 43.73

● 39 Rue du Pont des bêtes

| N 50.208422° / E 4.033737° - alt. 149 m - km 44.83

● D/A Parking face au relais éco vélo Ferrière-la-Grande

| N 50.255923° / E 3.998629° - alt. 134 m - km 51.28

Informations pratiques

Circuit balisé en Marron selon la charte réglementaire.

A proximité

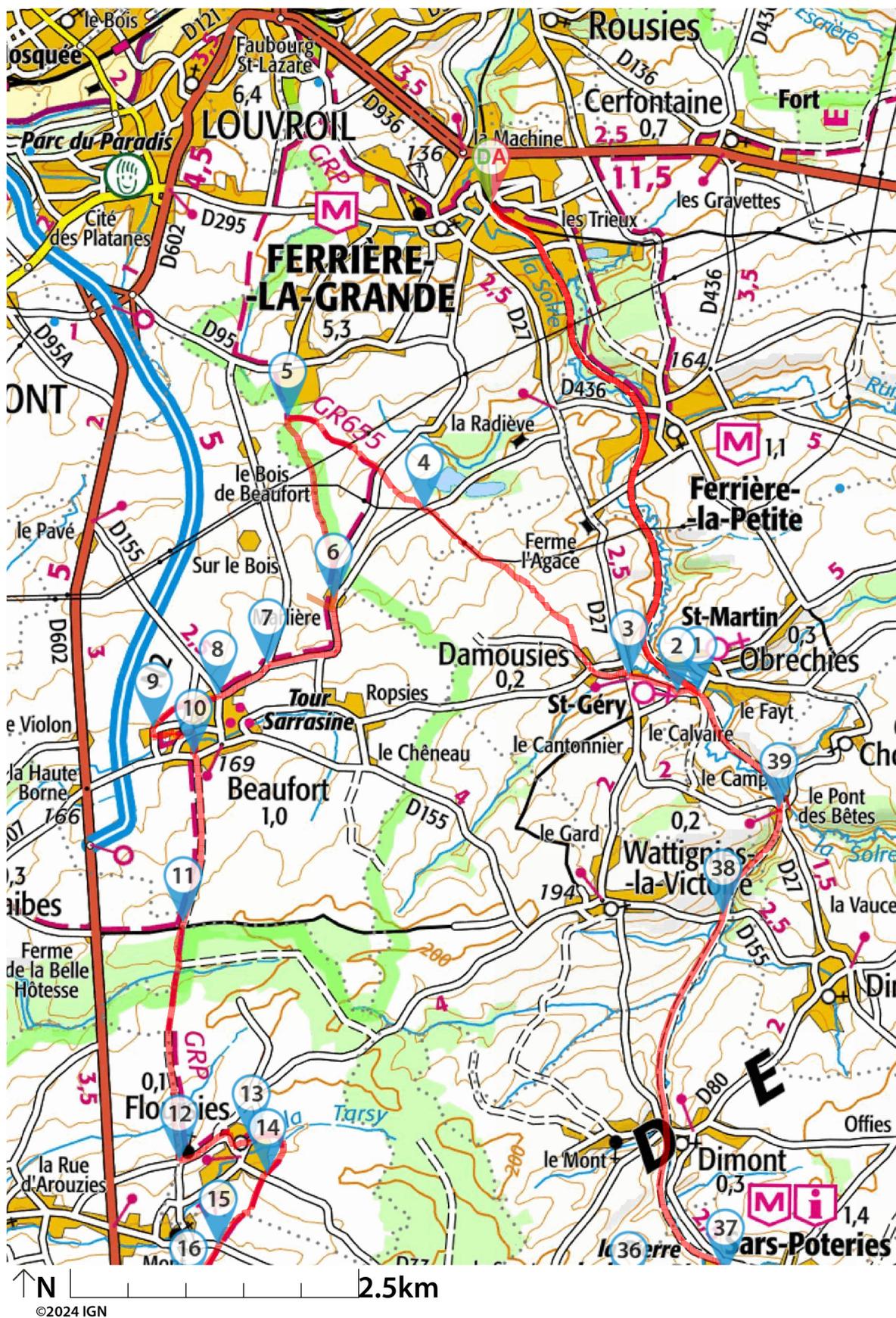
- Anciens moulins à eau.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-vers-les-meandres-de-l-helpe-majeure-dep/>

En savoir plus :

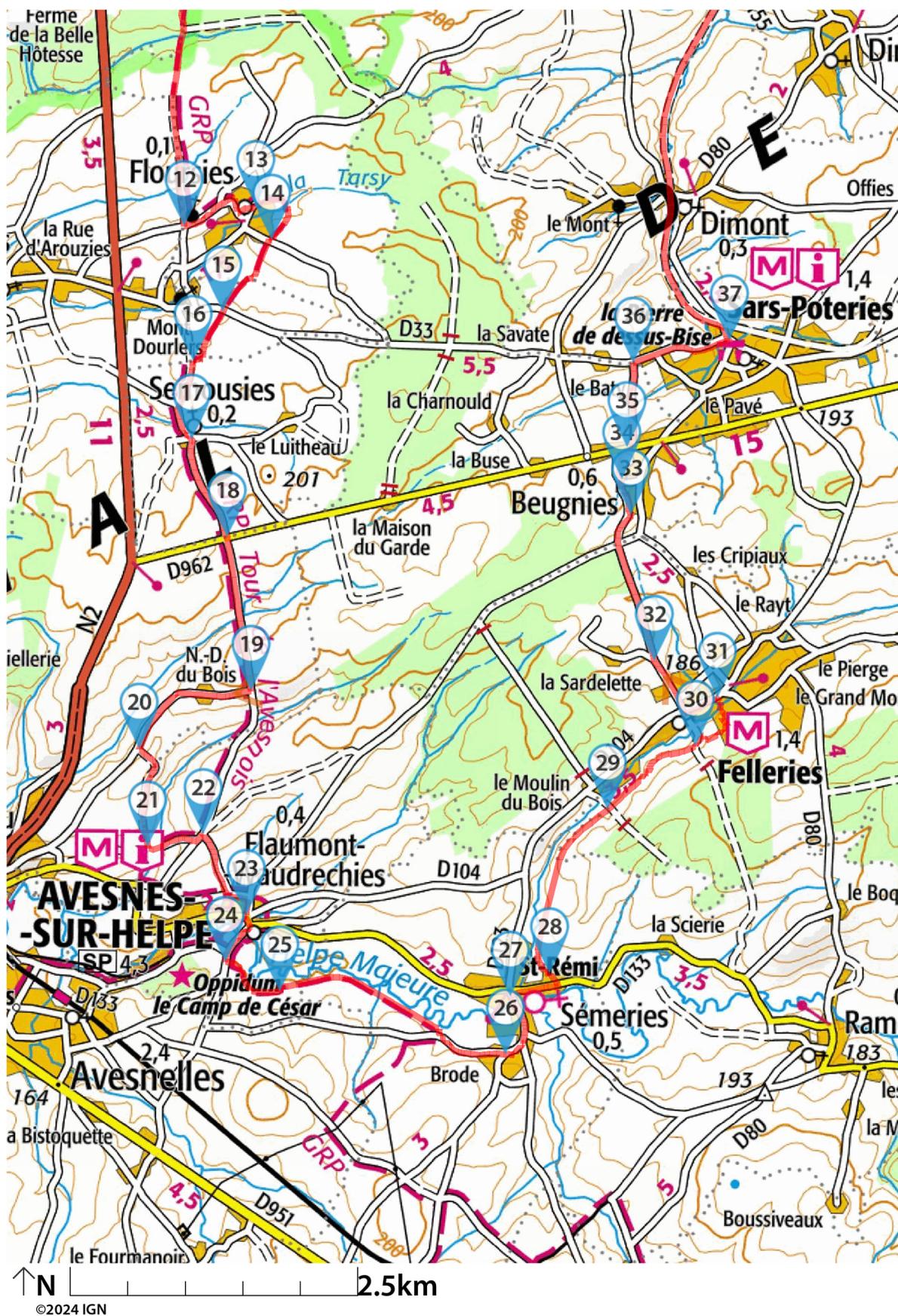
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

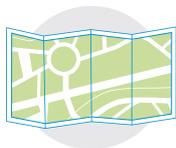
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



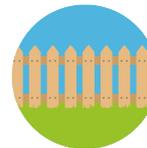
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.